

La clinique juridique, pour un avant-goût de la pratique

Michèle Leroux

Comprendre le droit, c'est une chose. Le pratiquer, c'en est une autre. En fournissant aux étudiants en droit un lieu d'apprentissage qui leur permet de mettre en pratique leur savoir tout en les mettant en contact avec la population, la clinique juridique de l'UQAM remplit ainsi plus d'une mission. Elle contribue à la formation de juristes, elle les sensibilise aux problèmes concrets des gens auxquels ils peuvent venir en aide et leur offre ce qui leur manquera terriblement lorsqu'ils feront le saut dans la «vraie vie»: l'encadrement et la supervision d'une avocate qui les guide tout au long de la démarche.

«Depuis mon arrivée à la clinique juridique, il y a cinq ans, ma façon d'enseigner a beaucoup changé, explique l'avocate responsable et chargée de cours à l'UQAM, France Boucher, qui enseigne à l'UQAM, depuis 1989 le droit de l'environnement, le droit municipal ainsi que l'introduction au droit et à la méthodologie. «Je n'ai peut-être pas tout vu, mais assez pour que cela enrichisse énormément mon enseignement. Les exemples que je peux donner à mes étudiants pour illustrer la matière sont innombrables.»

Étudiant aux prises avec des réparations urgentes dans son logement, employée de soutien nouvellement propriétaire d'une voiture usagée qui ne veut pas démarrer, jeune de la rue désirent savoir s'il est



Photo : Michel Giroux

Julie Sanogo, lauréate du Prix du Barreau de Montréal pour son implication dans la clinique juridique, et France Boucher, responsable de la clinique.

obligé de s'identifier quand un policier le lui demande, les situations qui amènent les gens à composer le 987-6760 sont très variées. Avant qu'un étudiant rencontre un usager en entrevue, se fait d'abord un tri par la responsable. Ainsi, des quelque 1 125 appels reçus en 2003, seulement 286 ont mérité l'attention des étudiants de la clinique. Les autres cas ont été référés à des organismes, comme «Inform'elle», qui offre des services dans le cadre de litiges matrimoniaux, ou bien nécessitent les conseils d'un avocat spécialisé.

Lorsqu'un problème est retenu parce qu'il soulève des questions in-

téressantes à l'égard de la formation, le dossier est alors confié à l'un des étudiants inscrits – ils sont en général une vingtaine – et une rencontre est fixée. «Cette entrevue dure en général entre 30 et 45 minutes, explique Mme Boucher. Tous les faits importants doivent être notés. Les techniques d'entrevue sont ici très importantes. Dans l'encadrement, je m'inspire beaucoup de la méthode développée par l'École du Barreau. Ensuite, on passe à l'essentiel: comment qualifier le problème juridique? Comment appliquer aux faits le droit?»

L'étudiant entame sa recherche et

soumet, dans la semaine qui suit l'entrevue, un rapport intérimaire dans lequel il résume les faits pertinents, qualifie juridiquement les problèmes posés, identifie les règles de droit applicables, prenant soin de faire reposer le tout sur les extraits de lois, de doctrine et de jurisprudence pertinentes. Une discussion avec tout le groupe permet de prendre connaissance des autres dossiers et de la démarche des collègues, en plus d'échanger des points de vue. Grâce aux commentaires de la responsable, chaque étudiant améliore son texte et dépose un rapport final complet et précis. Une fois approuvé, ce document d'information pourra être transmis à l'utilisateur. Notons toutefois qu'aucun conseil, avis ou opinion juridiques ne peuvent être donnés par les étudiants. La participation à la clinique s'étale sur deux trimestres, ce qui permet de cumuler six crédits. Au cours de l'année, un étudiant aura la responsabilité d'une douzaine de dossiers.

Pour celle qui encadre les activités, «la priorité première, c'est d'offrir un bon cours, la deuxième, fournir un bon service. Parce qu'on est d'abord à l'université, et que cette université étant l'UQAM, c'est la moindre des choses que nos étudiants soient en contact avec la collectivité», soutient Mme Boucher.

Malgré l'absence de publicité, la clinique juridique a acquis au fil des ans une notoriété qui lui vaut nombre de références, notamment de la part

de Communications Québec, du Barreau, de la Cour des petites créances et de la Régie du logement. Rappelons que les services de la clinique sont gratuits et offerts aux membres de la communauté de l'UQAM, à des organismes sans but lucratif ainsi qu'à l'ensemble de la population.

Logée au 209 Sainte-Catherine Est, à proximité du campus principal, la clinique a conquis plusieurs commanditaires, dont les éditeurs Wilson & Lafleur et Yvon Blais, ainsi que les Services à la vie étudiante. Chaque année, le Barreau de Montréal décerne un prix à l'étudiant qui s'est le plus impliqué dans la clinique. Cette année, ce prix a été partagé entre quatre étudiants : Julie Sanogo, Maximilien Militello, Étienne Poitras et Carl-Emmanuel Vaillancourt pour leur travail d'information et de soutien auprès du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

Grâce aux bons soins de Mme Boucher et de l'étudiant Sébastien Raymond, lauréat du Prix Albert-Malouf, la clinique juridique dispose maintenant d'un site Web très étoffé, qui contient une foule d'informations juridiques classées par domaines d'intérêt, ainsi que des liens avec de nombreux organismes oeuvrant en ces matières ●

SUR INTERNET
www.cliniquejuridique.uqam.ca